



FRANSYLVA

252 rue Jacquard
41350 VINEUIL
Tel : 07.57.40.72.95
contact@forestiersprives41.fr

FORESTIERS PRIVÉS DU LOIR & CHER

BULLETIN D'ADHESION 2025

Monsieur, Madame

Adresse :

.....

Téléphone : courriel :

Nombre d'hectares de forêt :

Attention : Notez la surface exacte de votre forêt, c'est elle qui sera prise en compte pour l'assurance « Responsabilité Civile ».

Surface par commune (s) de situation de la forêt en LOIR & CHER :

.....

.....

CALCUL DE LA COTISATION :

Moins de 25 ha de bois56.00 €

+ à partir du 26^{ème} hectare de bois : 1.10 €/hectare, soit : ha x 1.10 € = €

Etangs : cotisation optionnelle

Tranches des surfaces des parcelles	Nombre de parcelles par tranche	Tarif unitaire	Montant de la cotisation
0.01 à 1 ha		Gratuit	-
1.01 à 10 ha		47 €	
10.01 à 15 ha		94 €	
15.01 à 20 ha		141 €	
20.01 à 25ha		210 €	
25.01 à 30 ha		306 €	
30.01 à 35 ha		450 €	
35.01 à 40 ha		650 €	
		Total cotisation 2025	

Ne sont pas assurables : les surfaces en eau autour de la résidence principale ou secondaire associées au parc et/ou au jardin, les étangs ayant une longueur de digue de plus de 150 m, une profondeur de plus de 5 m, une capacité pleine de plus de 400 000 m³, de même, les étangs de plus de 40 ha. Les étangs de plus de 10 ha sont soumis à un accord préalable du courtier.

Le calcul de la cotisation « Etangs » sera à effectuer avec le syndicat

Annexes immobilières Cotisation optionnelle

<i>Description</i>	<i>Case à cocher</i>	<i>Montant de la cotisation</i>
Pavillon de chasse		24 €
Vieux moulin à eau ou à vent		24 €
Ruines de château		24 €
Bâtiment industriel désaffecté		24 €
Carrière non exploitée		24 €
Autre, ex palombière, puits :		24 €

Recours sur clôture Cotisation optionnelle

<i>Description</i>	<i>Case à cocher</i>	<i>Montant de la cotisation</i>
De 0,00 à 500,00 mètres linéaires		24 €
De 500,01 à 2000,00 mètres linéaires		48 €
De 2000,01 à 5000,00 mètres linéaires		96 €
Supérieure à 5000,01 mètres linéaires		200 €

Fait à le :2025

TOTAL :

€

J'ai pris connaissance des conditions générales du contrat « Responsabilité Civile Forêt » disponible auprès du syndicat ou sur le site www.loir-et-cher.forestiersprives.fr

Signature

L'adhésion sera effective après avoir reçu l'avis favorable du Comité d'Agrément du Syndicat

Cette adhésion donne droit automatiquement à l'assurance groupe « Responsabilité Civile » pour les parcelles boisées déclarées ainsi que, dans le cadre des formules optionnelles, les étangs, les annexes immobilières et les clôtures déclarées.

Un récapitulatif détaillé avec les références cadastrales de chaque parcelle et biens à assurer devra être fourni lors de l'adhésion.

Le syndicat des propriétaires forestiers du Loir et Cher traite vos données personnelles afin de gérer votre demande d'adhésion et, en cas d'acceptation de cette demande, afin de calculer le montant de vos cotisations, de vous fournir l'accompagnement offert dans le cadre de votre adhésion et de vous communiquer des informations relatives à ses activités syndicales. Pour plus d'informations sur les modalités de ces traitements ou pour exercer vos droits, nous vous invitons à consulter notre Politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : www.loir-et-cher.forestiersprives.fr/fs/Root/g8jip-Politique-de-confidentialite-V1.pdf